

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [12]

Artikel: Politique

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277027>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Politique

Grand Conseil (GE)

— Viol et violence la police va agir

Suite à la motion de Christiane Brunner et de Michel Jörimann demandant la création d'un service spécialisé de police pour l'accueil des femmes victimes de violences, le département de Justice et Police a décidé de former spécialement six inspectrices et six inspecteurs qui suivront des cours donnés par des médecins, psychologues, juristes. De plus, des directives seront données à l'ensemble du corps de police, afin que les victimes se présentant dans un poste de gendarmerie puissent être mises en contact avec des policiers spécialement formés. La police prendra également contact avec les associations féminines qui s'occupent de ces problèmes.

A la sortie de la séance, Christiane Brunner rencontre un policier qui était par hasard à la tribune du public pendant le développement de cette motion. Et le policier de lui dire combien il appréciait cette motion et était sensible au problème du viol. Sympa! — (jb-w)

— Révision de la loi fiscale

Dès le 1er janvier 1984, les couples mariés pourront déduire 5 000 francs (au lieu de 3 500 antérieurement) sur le revenu de l'épouse si le revenu brut du ménage ne dépasse pas 50 000 francs. Ce n'est pas beaucoup, et cette augmentation de la déduction paraît amplement justifiée si l'on considère que, lorsque les deux époux travaillent :

1. Ils ont des frais supplémentaires (femme de ménage, restaurant, etc...)
2. La progression à froid augmente leur taux d'imposition.

« C'est une mesure sociale qui permet d'atténuer l'injustice qui existe actuellement à l'égard des couples où les deux conjoints exercent une activité lucrative, dit Anni Stroumza (députée socialiste). Toutefois, il s'agit là d'une mesure sociale provisoire. On ne peut pas continuer éternellement à augmenter la déduction sur le revenu de l'épouse. Un jour, il faudra bien prendre le taureau par les cornes et trouver une solution à l'imposition de la femme mariée qui exerce une activité lucrative ».

Les socialistes ont proposé, il y a quelques années, l'imposition séparée des conjoints basée sur un barème unique, avec un système de déductions qui tiendrait compte de la situation familiale telle que, par exemple, le nombre d'enfants et l'épouse au foyer. De son côté, le groupe démocrate-chrétien a proposé

aussi un barème unique avec un système de déduction basée sur un coefficient familial.

Quel canton trouvera le premier la solution pour ne plus punir, par des mesures fiscales injustes, l'épouse exerçant une activité lucrative ?

Solution pas facile ! car si l'Etat imposait séparément le mari et la femme, il perdrait plusieurs centaines de millions qui n'entreraient plus dans sa caisse.

Une preuve de plus que la femme travaille pour... enrichir l'Etat.

(jbw)

Les élections en Valais

Les femmes n'auront guère été à la fête, durant ces dernières élections fédérales en Valais.

Une seule élue pour sept sièges : Mme Françoise Vannay, socialiste, conseillère nationale depuis 1979.

Deux autres candidates au Conseil national s'en tirent avec les honneurs de la guerre : Mme Françoise Gianadda, démocrate-chrétienne, sort en tête des non-élus de son parti, alors que dans le Haut-Valais, la seule candidate en liste ne doit compter que sur un score assez moyen.

La socialiste Gabrielle Nanchen, placée sous les feux de la rampe comme candidate au Conseil des Etats, obtient un magnifique succès populaire, puisqu'elle enregistre le meilleur

en semaine jusqu'à 18 heures et le samedi matin,

nos agences de Carouge, des Eaux-Vives, de Florissant, du Grand-Saconnex, de Lancy, de Meyrin, de Moillesulaz, d'Onex, de Vernier et de Vésenaz sont à votre disposition. Les heures d'ouverture de notre agence du Palexpo sont adaptées à celles des expositions et congrès.

Votre Banque hypothécaire du canton de Genève
2, place du Molard, 1211 Genève 3, tél. 28 00 11
votre banque cantonale - votre banque de Genève

BCC

D'un canton à l'autre

Associations

L'Union des femmes de Genève va-t-elle se dissoudre ?

La plus ancienne association féminine de Genève et sans doute de Suisse (1891). C'est en tout cas ce que propose à l'unanimité son comité, qui affirme notamment : « Ce n'est pas sans beaucoup de regrets que le comité est arrivé à cette décision, et c'est même avec une certaine tristesse que nous envisageons de mettre fin à nonante-deux ans d'existence de la première association féminine genevoise. Il faut, hélas, admettre que les buts de l'Union, tout en gardant intégralement leurs valeurs, ne correspondent plus aux besoins et aux intérêts des femmes d'aujourd'hui. Par ailleurs, de nouveaux groupements se sont créés et ont des activités mieux adaptées à notre vie actuelle, ce qui suscite une collaboration efficace de tous leurs membres ».

Le recrutement ne se fait plus et ce comité ajoute : « Nous sommes dans l'obligation de constater un manque évident d'intérêt de nos membres puisqu'aucune suggestion de votre part n'a jamais été faite malgré plusieurs appels. »

Lorsque la dissolution aura été votée fin novembre ou décembre, nous reviendrons sur le sujet.

(jbw)

Orientation professionnelle : enquête de l'ADF (NE)

La section du Littoral de l'Association neuchâteloise pour les droits de la femme s'est récemment penchée sur l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes Neuchâteloises. Elle a réalisé une enquête à travers les différents paliers de la formation, comparant choix et effectifs des garçons et des filles.

On ne s'étonnera pas de ses conclusions : la pression parentale continue d'orienter les jeunes filles vers des professions traditionnellement réservées aux femmes — professions plus mal rémunérées où la promotion est très souvent inexistante ou difficile.

En tête, et de loin, les employées de commerce (près de 30 % du nombre total de contrats conclus par les filles) suivies par les vendeuses et les coiffeuses (13 %). De fait, l'éventail des professions choisies par les filles reste très nettement plus étriqué que celui des garçons ; en 1982, sur un choix de 179 professions, les jeunes filles se sont orientées vers 51 seulement.

Si les effectifs entre apprentis et apprenties sont relativement équilibrés (41,1 % de filles et 58,9 % de garçons), la proportion est nettement défavorable aux filles lorsqu'on considère les élèves qui suivent une formation pro-

(Suite page suivante)

leur résultat jamais obtenu par un représentant des minorités politiques valaisannes. Elle contribue ainsi à provoquer un ballottage au premier tour, mais ne parvient pas, malgré toute l'estime dont elle est l'objet, à battre les candidats de la majorité.

Les coups bas ne lui seront pas épargnés. Le quotidien régional ouvre généreusement ses colonnes aux détracteurs les plus mesquins et les plus envieux, qui reprochent notamment à Mme Nanchen ses prises de position en faveur de la décriminalisation de l'avortement.

Bref, on veut bien admettre que quelques femmes décorent les listes d'hommes, mais à la condition qu'elles parviennent à faire oublier... leur sexe ! (ccr)

Pas de femme à la Noble Corporation (NE)

L'affaire a fait quelques ronds de fumée dans le canton de Neuchâtel : en avril de cette année, les gouverneurs de la Noble Corporation des Six-Communes ont refusé l'admission à leur assemblée générale de Mme Françoise Stoudmann, régulièrement déléguée par la commune de Fleurier pour remplacer l'un de ses deux délégués.

La Noble Corporation ? Elle groupe les communes de Fleurier, Couvet, Môtiers, Boveresse, Buttes et Saint-Sulpice et ses tâches principales sont l'administration de l'Hôtel des Six-Communes de Môtiers et des forêts dont elle est propriétaire ; sans compter les « joies annexes », tel le fameux « souper des pipes » auquel, cela va de soi, aucune femme jusqu'ici (ni aucun journaliste, d'ailleurs !) n'a pris part.

La tradition, c'est la tradition. Mais de justice : la majorité rejetant l'admission de Mme Stoudmann n'était pas écrasante...

La commune de Fleurier et Mme Stoudmann ont, toutes deux, fait recours au tribunal administratif, respectivement pour atteinte à son autonomie et violation du principe de l'égalité entre hommes et femmes.

Mais le tribunal administratif s'est déclaré incompétent pour trancher. La Noble Corporation ne relève pas du droit public et le droit cantonal qui sert de référence ne fait nulle part allusion aux corporations de communes. Le recours est donc irrecevable... Sans que cela donne, pour autant, raison aux gouverneurs ; s'il avait pu le faire, le tribunal administratif aurait tranché en faveur des recourants, en vertu du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes.

Pour protester, la commune de Fleurier aurait loisir de démissionner de la Noble Corporation par simple lettre (comme pour n'importe quelle « amicale ») et reprendre la gestion de sa part de biens.

Mais il semble qu'on va en rester là. On attendra les prochaines élections pour remplacer le deuxième délégué, tout simplement... — (alg)

Les membres du Conseil général... et leurs épouses !

Le comité de Modhac 83 (exposition-vente de La Chaux-de-Fonds) a gentiment invité « les membres du Conseil général et leurs épouses » sans réaliser qu'il mettait dans l'embarras les quelque 25 % du Conseil général : comment les dix conseillères générales qui siègent en cette fin de législature feraient-elles pour se faire accompagner de... leur épouse ?

C'est ce qu'elles ont fait remarquer aux organisateurs de Modhac par la voix de la presse locale, avec l'humour requis !

Entre les mots « épouse » et « conjoint », le chemin est-il encore si long à parcourir pour perdre ses vieilles habitudes ou n'est-ce là que la malheureuse conséquence d'une très passagère distraction ? (alg)

Ce mois-ci, nous avons reçu peu d'annonces pour notre agenda. Sans doute les associations s'accordent-elles une trêve pour la période des fêtes... Signalons toutefois que :

— la **Galerie Filambule** (rue de la Tour 4, à Lausanne) organise une exposition-vente *Fil en fête*. Cinq tisserandes et deux couturières proposent leurs créations textiles pour réchauffer votre hiver.

— **L'Association A.S.O.K.** (30 a, Alex.-Scöni, à Bienne) organise des cours de *self défense* pour les femmes. Prix : de Fr. 130. — à Fr. 150. — les 10 séances, selon le nombre des participantes.

Par ailleurs, les organisatrices du *concours national féminin des beaux-arts du Lyceum-Club* (cf. FS de novembre) nous prient de faire savoir aux candidates que, à leur grand regret, et contrairement à ce qui avait été annoncé, ce concours est ouvert uniquement aux femmes de nationalité suisse.

Agenda

Lyceum-Club (VD) rue de Bourg, 15 - Lausan-

Mercredi 30 novembre et jeudi 1er décembre, de 14 h. à 21 h. le mercredi et de 9 h. à 17 h. le jeudi : Boutique de Noël : exposition et vente des œuvres des artistes et artisanes du Lyceum.

Vendredi 2 décembre à 17 h. : entrée Fr. 5.—, concert du trio Coriolan (Berne) : œuvres de Beethoven, Hummel, Martinu, Villa-Lobos et Okumura.

Vendredi 9 décembre à 17 h. : Jean-Louis Kuffer, critique littéraire et directeur de la collection « Contemporains » aux éditions de l'Age d'Homme, présente le nouveau roman de Mireille Kuttel, « La périgrine ».